

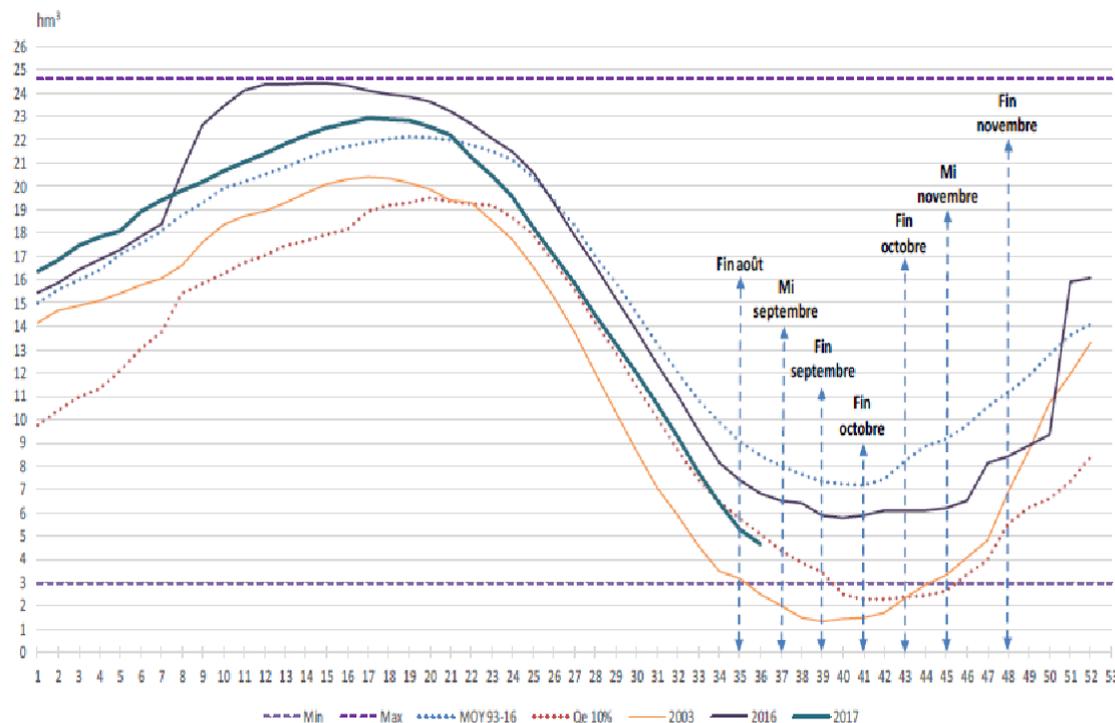
Compte tenu de la sécheresse agricole en cours depuis la fin de cet hiver et en l'absence de précipitations efficaces dans les jours à venir, les réserves en eau brute du département sont dans une situation jugée très préoccupante. Le secteur de la plaine orientale se trouve particulièrement impacté.

## Etat des ouvrages de stockage de l'OEHC en Haute-Corse au 11/09/2017 et comparaison avec les années 2016, 2007 et 2003

Réserve	Taux de remplissage	2016	2007	2003
Alesani	12 %	23 %	17 %	7%
Peri	38 %	46 %	10 %	43%
s/Total P.O.Nord	16 %	27 %	16 %	12%
Alzitone	21 %	9 %	13 %	8%
Bacciana	20 %	83 %	19 %	3%
Teppe Rosse	24 %	25 %	55 %	11%
s/Total P.O.Sud	22 %	29 %	29 %	8%
<b>s/Total Plaine Orientale</b>	<b>19 %</b>	<b>28 %</b>	<b>22 %</b>	<b>10%</b>
Padula (Nebbiu)	53 %	64 %	48 %	54%
E Cotule (Balagna)	51 %	55 %	27 %	38% (2002)
Stullone (Roglianu)	47 %	26 %	27 %	22% (2002)
<b>Total Haute Corse</b>	<b>27 %</b>	<b>35 %</b>	<b>25 %</b>	<b>18%</b>

Source: OEHC

## Evolution du stock global de Plaine Orientale



Source: OEHC

Sur l'ensemble du département, les réserves d'eau brute des ouvrages de l'OEHC au 11/09 sont inférieures à 2016 (-8%) et se rapprochent de 2007, deuxième année de sécheresse de référence après 2003. La situation est particulièrement sensible en Plaine Orientale: le stock global est plus important que celui de 2003, mais les niveaux de consommations actuels sont supérieurs. Compte tenu de ces éléments, la marge de sécurité pour les ressources stockées est très faible sur ce secteur. Suivant les scénarii prévisionnels, le stock global des réserves devrait passer sous le seuil de 3 millions de m<sup>3</sup> à la deuxième décennie de septembre.

Afin de limiter la pression exercée sur les ressources, il est recommandé à l'ensemble des irrigants de poursuivre leurs efforts d'économie d'eau à travers le respect des restrictions en cours.

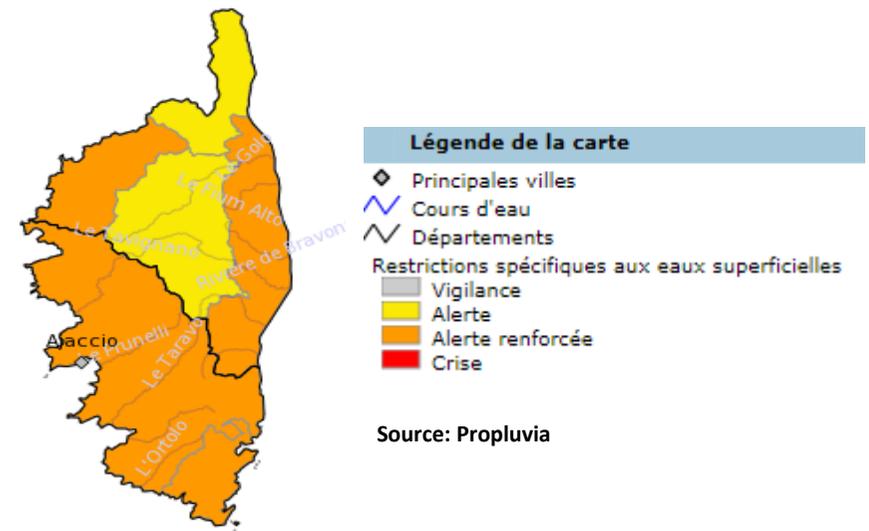
## ➔ Respect des bonnes pratiques d'irrigation

- Optimisation des apports en fonction de la demande climatique des cultures et de la réserve utile des sols.
- Pour l'irrigation des cultures nécessitant des apports d'eau par aspersion, il est conseillé d'irriguer la nuit afin d'éviter les pertes par évaporation en journée.
- Irriguer en l'absence de vent afin d'assurer une répartition homogène de l'eau.
- Réaliser une maintenance régulière de vos équipements: surveillance, nettoyage et entretien de votre système d'irrigation tout au long de la saison afin de détecter les fuites.

## ➔ Respect de l'arrêté préfectoral relatif aux restrictions en eau

L'arrêté préfectoral en date du 24 août 2017 relatif au renforcement des mesures de limitation des usages de l'eau dans le département de la Haute-Corse impose les restrictions suivantes:

- ◆ **Secteur Balagne:** Interdiction d'irriguer les prairies naturelles à toute heure et de l'irrigation de toute culture par aspersion entre 10h et 18h.
- ◆ **Secteur Plaine Orientale:** Interdiction d'irriguer les prairies naturelles à toute heure et de l'irrigation de toute culture par aspersion entre 9h et 19h.
- ◆ **Secteur Cap Corse-Nebbiu:** Interdiction d'irriguer les prairies naturelles entre 10h et 18h.



L'arrêté préfectoral complet est consultable en ligne: <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>